Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 25 (1933)
Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

25me année | Décembre 1933 | No 12

Un krach bancaire et les enseignements qui en découlent.

Par *Max Weber*.

Si la Banque populaire demande à la Confédération de venir à son aide pour éviter la faillite complète, et si l'Etat consent à garantir 100 millions de francs, ce sont là des faits d'une telle importance que la classe ouvrière est pleinement en droit d'exiger d'être renseignée objectivement.

La Banque populaire est étroitement liée à la population suisse. Le nombre des membres coopérateurs et des détenteurs de parts sociales ne s'élève pas à moins de 94,000; aucune autre banque, et en général nulle autre entreprise privée ne compte, même pas approximativement, un nombre d'intéressés aussi élevé. Il y a en outre 300,000 déposants intéressés au développement de l'institut. Mais ce n'est pas là, ce qui dans le cas de la Banque populaire préoccupe en toute première ligne, l'opinion publique, ce que l'on veut en l'occurrence, c'est discuter du principe de la politique bancaire et de l'attitude à adopter par le public et l'Etat.

Comment la Banque populaire a passé au rang de grande banque.

La Banque populaire suisse fut fondée en 1868 sous forme d'une banque pour les artisans, les petits commerçants, mais également pour les salariés, en un mot comme banque *des petites gens*. C'est pourquoi on lui donna la forme coopérative, afin d'accorder un droit de collaboration à ses clients et les faire également participer au rendement de l'institut. C'est pour cette raison également que, contrairement aux autres banques commerciales, la Banque populaire fut *décentralisée* et établie sur la base de banques d'arrondissements avec leurs succursales locales et régionales. Cette décentralisation était nécessaire et salutaire, car elle permettait aux chefs des banques locales de pouvoir suivre de près la situation de leurs débiteurs.